

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice	33
présents	29
présents par procuration	3
absent excusé	0
absent	1

OBJET

Compte Administratif de la Ville
pour l'exercice 2019 --
Approbation.

Le 5 mars 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 février 2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Naudet, Studzinska, Mme Cogné, M. Morot-Sir, Mmes Baas, Bérot, Thiery, M. Desrivières

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Fayol Da Cunha à M. Verna, Mme Dulas à M. About, Mme Guilloux à M. Naudet,

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : M. Hocini

SECRETAIRE : M. About

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200305-DEL2020030502-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

EXPOSE DES MOTIFS

Du Compte Administratif de la Ville de Soisy-sous-Montmorency pour l'exercice 2019 se dégage un résultat de fonctionnement excédentaire de 2 170 195,40 €.

Pour la section d'investissement, se dégage un résultat de (- 868 038,32 €)

Cependant, après prise en compte des restes à réaliser 2019 et des résultats 2018, l'exercice 2019 présente un résultat cumulé net excédentaire de 13 559 465,15€.

Les grandes masses du Compte Administratif sont donc les suivantes :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2018		12 446 063,67		1 412 161,08		13 858 224,75
Opérations de l'exercice 2019	6 604 978,64	5 736 940,32	19 929 336,32	22 099 531,72	26 534 314,96	27 836 472,04
TOTAUX	6 604 978,64	18 183 003,99	19 929 336,32	23 511 692,80	26 534 314,96	41 694 696,79
Résultats de clôture de l'exercice 2019		11 578 025,35		3 582 356,48		15 160 381,83
Restes à réaliser 2019	2 252 944,72	652 028,04			2 252 944,72	652 028,04
TOTAUX CUMULES	8 857 923,36	18 835 032,03	19 929 336,32	23 511 692,80	28 787 259,68	42 346 724,83
RESULTATS NETS CUMULES 2019		9 977 108,67		3 582 356,48		13 559 465,15

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable et budgétaire M14 applicable aux communes,

VU l'avis de la Commission Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 27 février 2020,

SUR le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

M. Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

PAR vingt-neuf voix POUR,

ET deux abstentions,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2019,

ARRETE les comptes de la commune en approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2019, après en avoir constaté la conformité de ses écritures avec le Compte de Gestion.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **/ 9 MARS 2020**

Affiché et/ou notifié le : **/ 9 MARS 2020**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **/ 9 MARS 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.